

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 09 JANVIER 2018**

**N°2018- BC-2018-1S-DAT-10**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi 9 du mois de Janvier à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

**EXCUSE** : Jocelyn CUIRASSIER.

**Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION WATERMEN KARUKERA CLUB**

**VU** l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

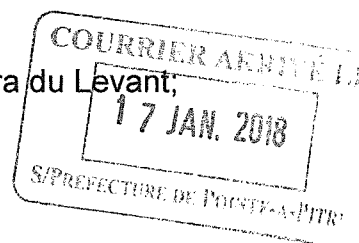
**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

**VU** la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL);

**VU** le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant;



**CONSIDERANT** l'intérêt socio-économique et culturel que représente la course nautique Ze race ;

**CONSIDERANT**, l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 11 Décembre 2017;

**CONSIDERANT**, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'attribuer une subvention de **5 000,00€** (Cinq mille euros) à l'Association Watermen Karukera Club pour l'organisation de la course nautique Ze Race.

**ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

**ARTICLE 3** : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le,

17 JAN. 2018

Et publication ou notification le,

17 JAN. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Janvier 2018

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

  
**Jean-Pierre DUPONT**

